

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

12 juillet 2016

---

Résumé des coprésidents  
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier

16 juin 2016

Coprésidents

Mme Berenice Hernández Toro (Mexique)  
M. Ben Green (Royaume-Uni)

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. La réunion du Sous-comité du FIP est ouverte par les coprésidents du Sous-comité, Mme Berenice Hernández Toro du Mexique, représentant les pays bénéficiaires, et M. Ben Green du Royaume-Uni, représentant les pays contributeurs.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le Sous-comité du FIP adopte le document FIP/SC.16/1 relatif à l'ordre du jour provisoire moyennant une réorganisation des points en vue de permettre le traitement du point 4 relatif au Rapport d'activité semestriel du FIP avant le point 3 relatif au Rapport sur la consultation stratégique qui a eu lieu lors de la Réunion conjointe.

## **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT SUR LA CONSULTATION STRATÉGIQUE QUI A EU LIEU LORS DE LA RÉUNION CONJOINTE**

3. Le Sous-comité du FIP prend note de la décision de la Réunion conjointe sur les orientations stratégiques des CIF de continuer à suivre l'évolution de l'architecture internationale de financement de l'action climatique afin d'alimenter une discussion sur la clause de caducité prévue en décembre 2018 au plus tôt, et d'arrêter une décision sur cette question en juin 2019, en particulier sur la question de savoir si et quand l'Administrateur devrait cesser de recevoir de nouvelles contributions au titre du Fonds pour les technologies propres et/ou du Fonds stratégique pour le climat.

4. Le Sous-comité convient de la nécessité de renforcer la coopération entre le FIP et d'autres entités et mécanismes de l'architecture de financement de l'action climatique, en particulier le Fonds vert pour le climat, grâce, entre autres, à :

- a) l'amélioration de la coordination au niveau des pays sous la direction des points focaux du FIP et des autorités nationales désignées du GCP, y compris en coopération avec les BMD lorsqu'elles en font la demande, pour mobiliser des fonds et mettre en œuvre des plans d'investissement ;
- b) des efforts accrus de la part de toutes les parties prenantes du FIP pour partager les leçons apprises, notamment par le biais de l'initiative spéciale d'évaluation et d'apprentissage des CIF ; et
- c) l'engagement d'une réflexion sur les possibilités d'organiser des sessions conjointes de formation et d'apprentissage pour le FIP et d'autres mécanismes multilatéraux de financement de l'action climatique.

5. Le Sous-comité invite les contributeurs en mesure de le faire à fournir des ressources financières pour la mise en œuvre des plans d'investissement des nouveaux pays pilotes du FIP.

6. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF (en collaboration avec l'Administrateur et les BMD) de procéder à une évaluation initiale de la faisabilité d'autres modèles de financement pour le FIP.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU FIP**

7. Ayant examiné le document FIP/SC.16/4, intitulé *Rapport d'activité semestriel du FIP*, le Sous-comité du FIP se félicite des progrès accomplis dans le cadre des travaux du FIP dans les pays pilotes.

8. Le Sous-comité remercie le Gouvernement mexicain d'avoir accueilli la réunion des pays pilotes du FIP les 12 et 13 juin 2016 à Oaxaca (Mexique) ainsi que la visite sur le terrain du FIP le 14 juin 2016 et se félicite de la participation des pays contributeurs du FIP, des pays pilotes et des observateurs du FIP.

9. Le Sous-comité se dit préoccupé par les retards constatés dans la mise en œuvre des plans d'investissement, des projets et des décaissements connexes et demande à l'Unité administrative des CIF d'inclure des informations détaillées sur les raisons de ces retards dans les rapports d'activité semestriels ultérieurs. Le Sous-comité encourage les BMD et les pays pilotes du FIP à prendre toutes les mesures possibles pour accélérer la mise en œuvre des projets et le décaissement des fonds. À cet égard, le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, d'élaborer une politique d'annulation de projet pour le FIP, en tenant compte de la nature des projets du FIP, en vue de la soumettre à l'examen du Sous-comité lors de sa prochaine réunion.

10. Le Sous-comité se félicite des progrès réalisés dans les nouveaux pays du FIP en ce qui concerne l'élaboration des plans d'investissement. Le Sous-comité rappelle la décision qu'il a prise lors de sa réunion de mai 2015 selon laquelle si un ou plusieurs des six nouveaux pays pilotes ne sont pas en mesure de soumettre leur plan d'investissement pour approbation dans le délai de deux ans, ces pays seront remplacés par un ou plusieurs des neuf pays supplémentaires, selon leur classement recommandé par le groupe d'experts. Toutefois, le Comité note qu'il peut exister des circonstances exceptionnelles au niveau national qui peuvent justifier d'envisager une prorogation du délai susmentionné par le Sous-Comité.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE**

11. Ayant examiné le document FIP/SC.16/5, intitulé *Plan d'investissement de la Côte d'Ivoire au titre du FIP*, le Sous-comité du FIP approuve le plan d'investissement comme base de la poursuite de l'élaboration des projets et programmes prévus dans le plan et prend note de la demande de financement d'un montant de 24 millions de dollars (15,8 millions de dollars sous forme de prêt et 8,2 millions de dollars sous forme de don).

12. Le Comité invite le Gouvernement ivoirien à tenir compte, dans le cadre de la poursuite de l'élaboration des projets et programmes proposés, des observations formulées lors de la réunion et de toutes autres observations écrites soumises par les membres du Sous-comité d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et à répondre par écrit aux questions soulevées lors de la réunion et aux observations écrites qui pourraient suivre.

13. Le Sous-comité du FIP
- a) réaffirme que tous les montants alloués sont proposés à titre indicatif à des fins de planification et que le financement sera approuvé sur la base de plans d'investissement et de projets de haute qualité, dans la limite des fonds disponibles ;
  - b) prend note du budget prévisionnel de 770 000 dollars pour les services de préparation et de supervision fournis par la BMD pour le projet intitulé *Projet de régénération du couvert forestier* (BIRD), et approuve le montant de 385 000 dollars au titre de la première tranche de financement desdits services ;
  - c) prend note du budget prévisionnel de 450 000 dollars pour les services de préparation et de supervision fournis par la BMD pour le projet intitulé *Projet d'appui à la gestion du parc national de Tai* (BAD), et approuve le montant de 225 000 dollars au titre de la première tranche de financement desdits services.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT DU MOZAMBIQUE**

14. Ayant examiné le document FIP/SC.16/6, intitulé *Plan d'investissement du Mozambique* au titre du FIP, le Sous-comité du FIP approuve le plan d'investissement comme base pour le développement futur des projets et programmes prévus dans le plan et prend note de la demande de financement d'un montant de 24 millions de dollars (10,8 millions de dollars sous forme de don et 13,2 millions de dollars sous forme de prêt).

15. Le Sous-comité invite le Gouvernement mozambicain à tenir compte, dans le cadre de la poursuite de l'élaboration des projets et programmes proposés, des observations formulées lors de la réunion et de toutes autres observations écrites soumises par les membres du Sous-comité d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et à répondre par écrit aux questions soulevées lors de la réunion et aux observations écrites qui pourraient suivre ;

16. Le Sous-comité du FIP
- a) réaffirme que tous les montants alloués sont proposés à titre indicatif à des fins de planification et que le financement sera approuvé sur la base de plans d'investissement et de projets de haute qualité, dans la limite des fonds disponibles ;
  - b) approuve le montant de 150 000 dollars sous forme de financement pour la préparation du projet *Réduction des émissions dans le secteur forestier grâce aux forêts plantées en collaboration avec de grands investisseurs* (IFC) ;
  - c) prend note du budget prévisionnel de 770 000 dollars pour les services de préparation et de supervision fournis par la BMD pour le projet intitulé *Projet d'investissement forestier du Mozambique* (BIRD), et approuve le montant de 385 000 dollars au titre de la première tranche de financement desdits services.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES**

17. Le Sous-comité prend note de l'intention du Gouvernement péruvien de fournir un rapport d'avancement écrit sur le processus du FIP au Pérou.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18. La réunion est déclarée close le jeudi 16 juin 2016.